

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1049

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Nezir Benachour

Date de naissance : 1943

Adresse : Derb Tayin Rue 3 N° 29 casab 20000

Tél. 06 389 018 18

Total des frais engagés : 288, 20 + 3 200hs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. CHAHBI Mohammed
Ophtalmologiste
544, bd. pétrolière, casablanca
Casablanca maroc
Tél : 05 22 26 56 18 / 19 / 20
05 22 29 36 60 / 00 - 05 22 50 15 15
Fax : 05 22 36 46 31



Date de consultation : 29/11/2023

Nom et prénom du malade : AFRANI Fatima

Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29/12/2023	CS		200,-	DR. CHAHBI Mohamed Ophtalmologiste 544 Bd. Panoramique, Casablanca Maroc Tél: 05 22 86 46 18 / 05 22 59 15 15 Fax: 05 22 86 46 21

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE JEAN YOUSSEF DIPL. DE FALAH TARTRES ROUTE DE CALIFORNIE AIN CHAOUD TÉL: 05 22 86 46 21	29/12/23	288,20

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

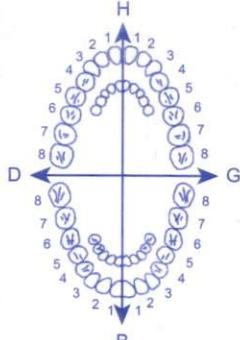
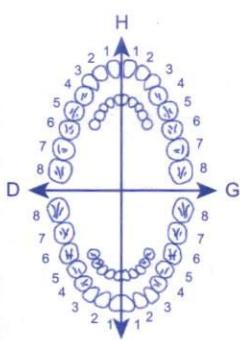
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
14/02/2024						32000000
OPTIQUE MERS SULTAN Opticien Optométriste 1, Haj Oumar Rifi Quartier Mers Sultan - Casablanca Tél: 06 68 85 98 72 INPE: 095004651						

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
D	00000000	B	00000000	
	35533411			
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



OPTIC MERS SULTAN

1, Haj Omar Riffi - Quartier Mers Sultan
- Casablanca - Tél.: 0522.44.93.91

IF: 4190706 R.C: 327722 - Patente: 34307006
ICE 000835172000043

INPE: 095004651

Casale: 11/07/2026

FACTURE: N.3428...

Mr: Mr AFRANI Fatma ----- doit

Nature des verres	Vision de Loin	Vision de Prés	Double Fovers	Progressif
Monture <u>M</u>	OD: 407 OG: 407	OD: 408 OG: 408	OD: 1 OG: 1	OD: 1 OG: 1
2	Métal	Plastique	2	10000
VL:	OD: (15 - 0,10) - 0,10 OG: (135 - 0,10) - 0,25		1 1	5000 5000
VP:	OD: OG:	Add: 23	1 1	600 600
TOTAL:				
Add:				
				380000

Arrêtée la présente Facture à la Somme de :

3.200.000 Dhs

OPTIQUE MERS SULTAN
Opticien Optométriste
Haj Omar Riffi Quartier
Mers Sultan - Casablanca
Tél: 06 68 85 98 72

Docteur Mohammed CHAHBI

D.E.S D'OPHTALMOLOGIE
(Maladies et Chirurgie des yeux)
Ancien interne de CRETEIL: ANGIO-LASER
du C.N.O des XV-XX ophtalmo-pédiatrie
de la fondation Rothschild-département
d'Oculo-plastie
Ancien Médecin de la Banque Française des Yeux

الدكتور محمد شهبي

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون
خريج كلية باريس
داخلي سابق بكريتاي و بالمركز الفرنسي للعيون
و 15-20 و بمؤسسة جراحة العيون
روتشيل بباريس
طبيب سابق بالبنك الفرنسي للعيون
خبر تصحيح البصر بالليزك

29/12/2013

m. AFRANI fatma

$$\begin{cases} \text{on} = -0,15 (-0,15 - 15) \\ \text{g} = -0,25 (-0,15 - 13) \\ \text{n} + \} \end{cases}$$



OPTIQUE MERS SULTAN
Opticien Optométriste
1, Hafid Omar Riffi Quartier
Mers Sultan - Casablanca
Tél: 06 68 85 98 72

Docteur Mohammed CHAHBI

D.E.S D'OPHTALMOLOGIE
(Maladies et Chirurgie des yeux)
Ancien interne de CRETEIL: ANGIO-LASER
du C.N.O des XV-XX ophtalmico-pédiatrie
de la fondation Rothschild-département
d'Oculo-plastie
Ancien Médecin de la Banque Française des Yeux

الدكتور محمد شهبي

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون
دكتور شهبي باريس
داخلي سابق بكريتاي و بالمركز الفرنسي للعيون
15-20 و بمؤسسة جراحة العيون
روتشيلل بباريس
طبيب سابق بالبنك الفرنسي للعيون
خبير تصريح البصر بالليزك

29/12/2023

M ° AFRANE Fatima

144.10 A2

VISMED GEL (collyre)

S.V

1 gtt X 4/J pdt 3mois

288 128
PHARMACIE JANE CALIFORNIE
Dr. FALAH YOUSSEF
16 FST TADDEURT Rés LINIA
JANE CALIFORNIE AIN CHAO
Tunis 22311123

A renouveler

DR. CHAHBI Mohammed
Ophtalmologiste
544, bd. panoramique, californie
Casablanca maroc
Tél : 05 22 86 46 18 / 19 / 20
05 22 29 58 00 / 05 22 50 15 15
05 22 86 46 21

SYNTHEMEDIC

22-24 Rue Zoubair Ibnou
El Aouam 20500 Casablanca

P.P.C: 144.10

56



rigides ou souples

SYNTHEMEDIC

22-24 Rue Zoubair Ibnou
El Aouam 20500 Casablanca

P.P.C: 144.10

56



rigides ou souples